

L'un des facteurs essentiels d'une politique saine, c'est, à mon avis, d'établir les impôts d'après les ressources des contribuables, en exonérant ceux dont les revenus sont moindres. Aussi, comme la guerre absorbe une proportion croissante de la production du pays, il deviendra impossible de défrayer nos dépenses seulement par les impôts; si nous le faisons, nous nous exposons aux conséquences de la loi des revenus décroissants. Il nous faudra alors recourir aux emprunts, que devrait souscrire à même ses épargnes la population, et la population seulement.

Qu'avons-nous fait lors de la dernière guerre? Nous n'avons pas essayé de la financer en empruntant les épargnes du peuple, nous avons plutôt emprunté de fortes sommes des banques à charte et des puissantes sociétés de finance. Nous estimons que lorsqu'il s'agit de diminuer la puissance d'achat on devrait recourir à l'épargne obligatoire plutôt qu'à des émissions d'obligations, et cela pour deux raisons. Lorsqu'on recourt aux émissions d'obligations il y a une répartition inéquitable de la dette et, en second lieu, rien ne nous assure que la mesure prise en vue de retirer ces fonds de la circulation ne sera pas annulée le lendemain même par les acheteurs d'obligations qui iront les convertir en espèces à la banque. On a agi de la sorte maintes et maintes fois pendant la dernière guerre. On contraignait en quelque sorte des gens à acheter des obligations quand dans bien des cas ils n'en avaient pas les moyens. Un jour ou deux plus tard, ils allaient les encaisser aux banques à charte. Cette méthode équivalait à de l'inflation.

On est même allé plus loin. Les banques à charte insistaient auprès de leurs clients pour leur faire acheter des obligations, et lorsque d'aucuns alléguaient qu'ils n'avaient pas d'argent, le directeur de la banque offrait de leur en prêter. L'émission d'obligation n'était pas faite dans ce but. Son objet était de retirer des fonds de la circulation. Lorsque les banques à charte créaient des fonds pour permettre aux gens d'acheter des obligations, elles posaient des entraves directes à ce que le Gouvernement voulait accomplir.

A notre avis, lorsque le Gouvernement juge nécessaire de retirer de l'argent de la circulation au moyen des emprunts, il devrait recourir à l'épargne obligatoire plutôt qu'à l'émission d'obligations. Qu'il me soit permis de signaler de nouveau que, durant la dernière guerre, lors d'émissions d'obligations, moins d'un pour cent des souscripteurs ont acheté soixante pour cent de toutes les obligations émises. Cela révèle une répartition fort peu équitable de la dette publique.

Qu'on me permette d'aller plus loin. Lorsque nous en sommes rendus au point où les impôts ou l'emprunt des épargnes du public ne permettent plus de faire face aux dépenses de l'État pour fins de guerre, le Gouvernement doit donner libre cours à un régime d'expansion monétaire, qu'il le veuille ou non. En 1939, l'ancien ministre des Finances, M. Ilsley, a déclaré qu'une fois qu'on a atteint le plein emploi, il ne serait pas justifiable d'avoir une expansion monétaire. Mais, malgré cette déclaration, nous savons qu'il a fallu se permettre d'accroître de plus de 4 milliards de dollars la monnaie en circulation. Lorsqu'une expansion monétaire s'impose, on devrait la réaliser en empruntant de la Banque du Canada plutôt que des banques à charte. Nous insistons sur ce point.

Il est vrai qu'il s'agit dans les deux cas d'une expansion monétaire. On a déjà soutenu que les emprunts de la Banque du Canada entraînent beaucoup plus d'inflation que les emprunts des banques à charte. La seule raison pour laquelle d'anciens ministres des Finances ont soutenu que les emprunts de la Banque du Canada occasionnent plus d'inflation que les emprunts des banques à charte, c'est qu'en empruntant de la Banque du Canada on met en circulation de la monnaie légale qui parvient aux caisses des banques à charte, accroissant ainsi les réserves en espèces des banques à charte et permettant aux banques d'accorder des prêts dix fois plus considérables que le numéraire ainsi émis et, de fait, vingt fois plus, en vertu de la loi des banques. Telle était l'attitude, exposée à la Chambre, par les anciens ministres des Finances. Il est intéressant de noter, cependant, que les dirigeants de la Banque du Canada ne semblent pas être de cet avis. Ils n'admettent pas que le fait d'emprunter de la Banque du Canada entraînerait, de la part des banques à charte, une augmentation immédiate de leurs prêts, jusqu'à concurrence de dix fois la somme d'argent ainsi émise.

En effet, les dirigeants de la Banque du Canada prétendent qu'ils n'ont qu'à conseiller aux banques à charte de ne pas augmenter leurs prêts et qu'elles suivront ce conseil. On constate à la lecture des rapports de la Banque du Canada qu'elle a maintes fois conseillé aux banques à charte d'adopter telle ou telle ligne de conduite et que ces dernières ont agi en conséquence, sans la contrainte d'aucune loi. D'autre part, si les ministres des Finances n'en continuaient pas moins à soutenir qu'emprunter de la Banque du Canada c'est favoriser l'inflation, il est un moyen bien simple de prévenir la chose.